

Envoyé en préfecture le 10/02/2022

Reçu en préfecture le 10/02/2022

Affiché le

SLOW

ID : 032-213201601-20220203-DEL202202002_2-BF



NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE

BUDGET PRIMITIF 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2022

Préambule

Conformément à l'article L2312-1 du CGCT, le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal dans les deux mois suivant le Débat d'Orientations Budgétaires. Il doit faire l'objet d'une délibération et donc d'une transmission au Préfet, pour contrôle de légalité, puis d'une publication pour publicité.

Le vote du Budget Primitif doit normalement intervenir avant le 15 avril de l'année concernée. La date limite du vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion étant, quant à elle, fixée au 30 juin de l'exercice N+1.

Le processus de préparation budgétaire débutée en septembre 2021 abouti ce jour à la présentation du Budget Primitif 2022 à l'assemblée délibérante.

Le Budget Primitif constitue un document prévisionnel des dépenses et des recettes envisagées au cours de l'exercice budgétaire. Il est également un document d'autorisation d'engager juridiquement les dépenses, c'est pourquoi, il est souhaitable qu'il soit adopté le plus tôt possible dans l'année, afin de permettre aux services de mettre en œuvre rapidement les projets validés par la municipalité mais également de les étaler sur une période d'exécution plus longue.

C'est le choix que fait la Ville de L'Isle Jourdain en adoptant le Budget Primitif 2022 dès février

Si ce choix présente les avantages précités, il emporte cependant un inconvénient puisque son vote précède l'adoption du Compte Administratif et donc la reprise des résultats de fonctionnement et d'investissement.

Le vote du Budget Primitif 2022 se fera donc sans reprise des résultats 2021.

Toutefois, les prévisions budgétaires ont été faites en connaissant le niveau prévisionnel des résultats 2021 de fonctionnement et d'investissement. Ceux-ci seront repris dans le Budget Supplémentaire après le vote du Compte Administratif 2020, comme les restes à réaliser de la section d'investissement 2021.

Si nécessaire, un nouvel examen des dépenses sera organisé lors du vote du Budget Supplémentaire afin de déterminer lesquelles doivent être amendées, abandonnées, reportées ou ajoutées.

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux »

Cette note présente donc les principales informations et évolutions des budgets primitifs 2022 du budget principal de la commune et des budgets annexes.

Le budget 2022 s'inscrit dans le contexte décrit lors du débat d'orientations budgétaires du 16 décembre dernier :

- Des incertitudes tant sur l'évolution des risques sanitaires que sur l'évolution du contexte économique global pouvant avoir des conséquences fortes sur les recettes de fonctionnement mais aussi d'investissement.
- Une situation financière saine de la ville en raison d'une part de la progression du produit des contributions directes, essentiellement du fait de la bonne tenue des bases de taxe foncière (constructions nouvelles) et de l'augmentation des recettes provenant des droits de mutation (nombreuses transactions immobilières et hausse des prix de l'immobilier) et d'autre part d'une hypothèse de quasi stabilité des dotations de l'Etat).
- Un programme d'investissement ambitieux dans les années à venir nécessitant de conserver un niveau satisfaisant d'autofinancement et de mobiliser le maximum de recettes d'investissement.

I - BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le Budget Primitif 2022 s'inscrit dans le cadre de la stratégie financière et fiscale présentée lors du Débat d'Orientations Budgétaires.

1.1 – EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2022

	DEPENSE	RECETTE
FONCTIONNEMENT	10.765.000,00 €	10.765.000,00 €
INVESTISSEMENT	7.270.000,00 €	7.270.000,00 €
TOTAL BP 2022	18.035.000,00 €	18.035.000,00 €

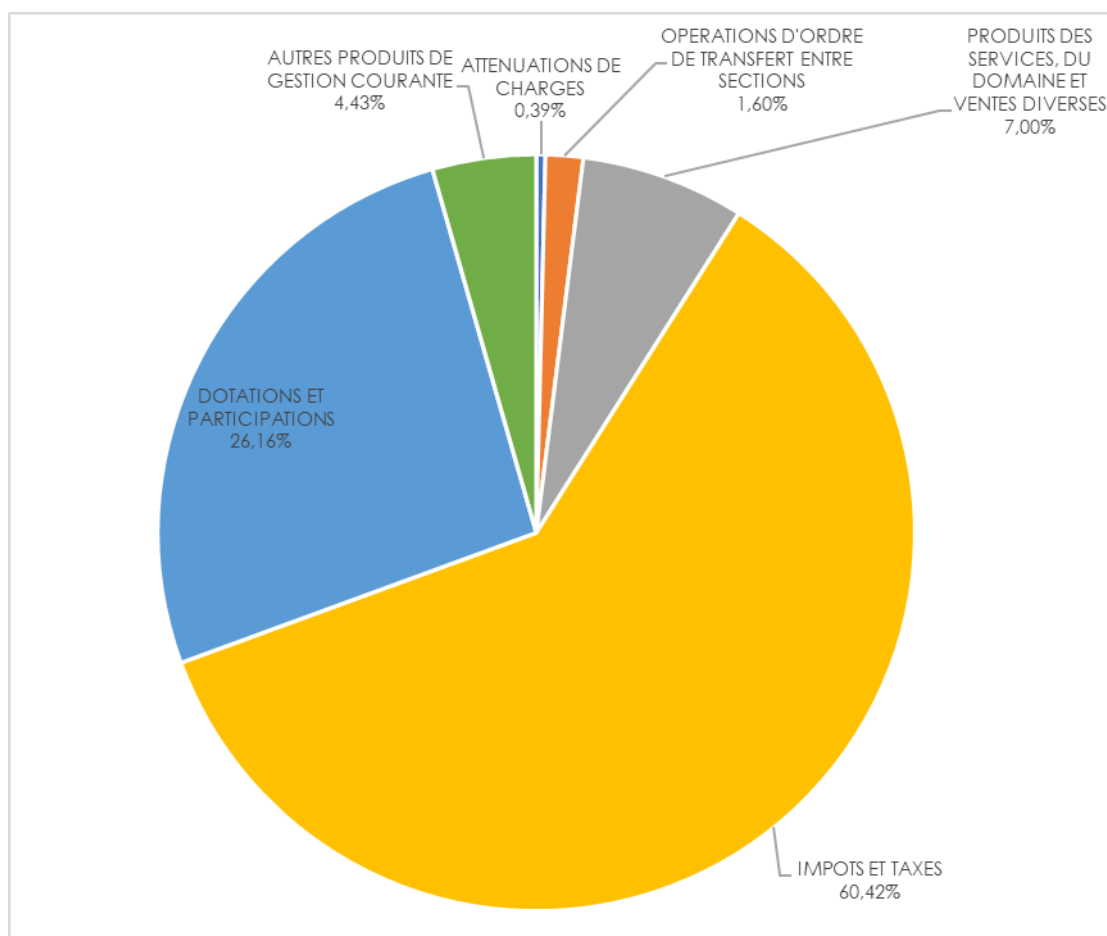
EVOLUTION BUDGET PRIMITIF 2022 / BUDGET PRIMITIF 2021

Compte	Libellé	BP 2021	BP 2022	Evolution BP 2022 / BP2021
FONCTIONNEMENT				
DEPENSE		10 530 000,00	10 765 000,00	2,23%
RECETTE		10 530 000,00	10 765 000,00	2,23%
INVESTISSEMENT				
DEPENSE		4 780 000,00	7 270 000,00	52,09%
RECETTE		4 780 000,00	7 270 000,00	52,09%

Le Budget Primitif 2022 de fonctionnement est progression de + 2,23 % par rapport au BP 2021.

1.2 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

Chapitre	Libellé	BUDGET PRIMITIF 2022
FONCTIONNEMENT		
RECETTE		10 765 000,00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	41 645,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	172 355,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	754 000,00
73	IMPOTS ET TAXES	6 504 000,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 816 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	477 000,00



A - IMPOTS ET TAXES

Le chapitre impôts et taxes représente 60,42 % des recettes de fonctionnement totales, il stable par rapport au BP 2021 (-0.02 %).

Les contributions directes (taxes foncières et taxes d'habitation sur les résidences secondaires) représentent 47,74 % des recettes de fonctionnement totales, soit -2,10 % par rapport au BP 2021.

L'estimation du montant des recettes fiscales a été faite à partir des hypothèses suivantes :

- sans hausse des taux d'imposition communaux (pour la 12^{ème} année consécutive) ;
- avec un coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour 2022 de + 1,00 % ;
- avec une revalorisation physique des bases = + 1,54 %.

TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX

	2021	2022
Taux TH	17,16 %	17,16 %
Taux FB	73,29 %	73,29 %
Taux FNB	129,89 %	129,89 %
Taux CFE	0,00 %	0,00 %

BASES NETTES D'IMPOSITION

€	2021	2022	évolution
Base nette TH	388 867	388 867	0,00%
dont résidences secondaires	388 867	388 867	0,00%
Base nette FB	7 565 000	7 757 118	2,54%
Base nette FNB	215 600	217 756	1,00%

MESURE DE L'IMPACT DU COEFFICIENT CORRECTEUR

€	2021	2022	évolution
Base nette FB yc établissements industriels	7 914 960	8 109 526	2,46%
x Taux FB de référence	73,29%	73,29%	0,00%
x (Coefficient correcteur - 1)	-0,1492	-0,1492	0,00%
= Ajustement coefficient correcteur	-865 270	-886 540	2,46%

PRODUITS FISCAUX

€	2021	2022	évolution
Produit TH	66 730	66 730	0,00%
Produit FB	4 679 119	4 798 651	2,55%
dont ajustement coefficient correcteur	-865 270	-886 540	2,46%
Produit FNB	280 043	282 843	1,00%
Produit fiscal total	5 025 891	5 148 224	2,43%

L'ajustement du produit des contributions directes sera opéré après réception des états fiscaux définitifs 2022, lors du vote du Budget Supplémentaire 2022.

La Dotation de Solidarité Communautaire reste stable à 512.000,00 €. Mais en l'absence de pacte financier avec le Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine, cette recette est incertaine dans le temps. Elle pourrait être remise en cause si la CCGT devait rechercher des ressources nouvelles, notamment suite à la crise sanitaire liée au covid-19 qui a un impact sur la santé financière des entreprises, donc des impôts aux entreprises.

Le FPIC est inscrit à hauteur de 70.000,00 €.

Le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation est prévu au BP 2022 pour un montant de 500.000,00 € en hausse par rapport au BP 2021 de + 18,48 %.

Les droits de place sont estimés à 40.000,00.

B - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Ce chapitre est en progression de + 15,65 % par rapport au BP 2021. Il représente 26,16 % des recettes totales de fonctionnement.

Pour élaborer le budget primitif 2022 en matière de dotation de l'Etat, nous avons dû partir sur des hypothèses issues de l'analyse financière dans l'attente de la notification des dotations de l'année 2022 :

	2022
Dotation forfaitaire (DF)	673.000,00
Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	1.175.000,00
Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	390.000,00

La Dotation Globale de Fonctionnement est donc estimée en hausse de + 4,87 %.

Les compensations fiscales s'élèvent à 309.000,00 € soit + 2,82 % par rapport au prévu 2021.

Enfin, le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle est estimé à 120.000,00 € contre 100.000 € en 2021.

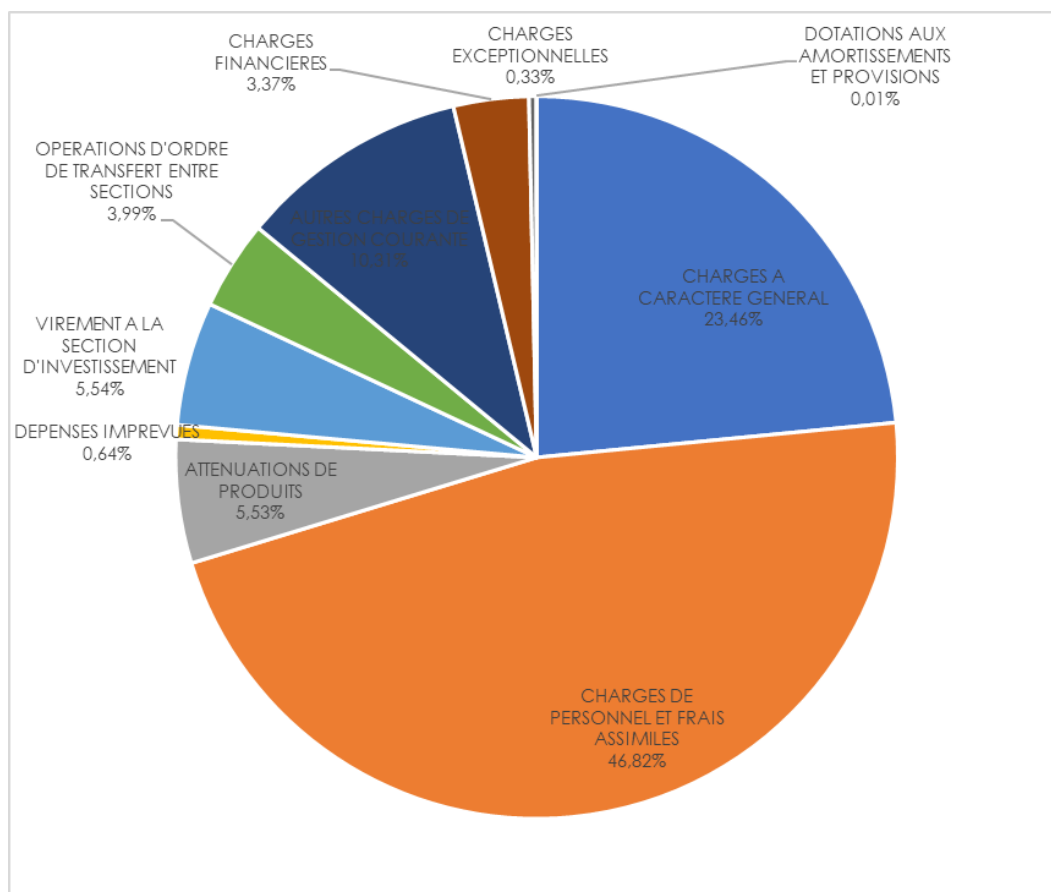
C – LES AUTRES RECETTES

Les produits des services et du domaine (cantine, bibliothèque, occupation du domaine public...) ces recettes sont estimées au BP 2022 à hauteur de 754.000,00 € en baisse de -17,32 % par rapport au BP 2021. En effet, les recettes issues de la participation des parents à la cantine peinent à retrouver les montants d'avant crise. Par ailleurs, une révision des heures de mise à disposition des ATSEM à la CCGT entraîne une baisse de 50% sur la ligne correspondante (cette somme sera retranchée de l'AC et donc neutre pour l'équilibre du budget).

Les autres recettes de gestion courantes : enregistrent les loyers du patrimoine (gendarmerie, centre social...) de la commune ainsi que des gîtes. Ces recettes sont estimées au BP 2022 à hauteur de 477.000,00 €, en légère baisse de - 0,63 % par rapport au BP 2021, notamment suite à une moindre fréquentation des gîtes post crise et à la perte du loyer des locaux de la trésorerie.

1.3 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Chapitre	Libellé	BUDGET PRIMITIF 2022
FONCTIONNEMENT		
DEPENSE		10 765 000,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 525 100,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5 040 000,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	595 000,00
022	DEPENSES IMPREVUES	68 990,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	596 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	430 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 110 110,00
66	CHARGES FINANCIERES	363 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	35 800,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1 000,00



A - LE CHAPITRE 011 « CHARGES A CARACTERE GENERAL »

Les charges à caractère général s'établissent au BP 2022 à 2.525.100,00 € contre 2.829.192,00 € au BP 2021 soit en baisse de -10,75 %.

Les principales évolutions de ce poste par rapport au BP 2021 concernent :

- 6247 - Transports collectifs = - 128.936,00 € - bascule de la comptabilisation de participation régionale au transport scolaire vers le chapitre 65 ;
- 60632 - fournitures de petit équipement = - 42.160,00 - programme 2022 de travaux en régie de moindre importance en 2022 ;
- 61521 - Entretien de terrains = - 38.990,00 - campagne d'élagage 2022 moins importante en 2022 qu'en 2021 ;
- 6288 - Autres services extérieurs = - 38.990,00 - en 2021 avait été prévu au BP sur cette ligne les prestations de l'atlas de biodiversité ;
- 60612 - Energie – Electricité = - 29.100,00 - ajustement au plus près des consommations avec une marge pour les hausses de prix ;
- 60621 – Combustibles = - 20.100,00 - ajustement au plus près des consommations avec une marge pour les hausses de prix ;
- 62876 - Au GFP de rattachement = - 20.000,00 - ajustement aux réalisations de la refacturation du service ADS ;
- 6156 – Maintenance = + 22.460.00 - enveloppe constante par rapport au prévue 2021 ;
- 615231 – Voiries = + 25.000.00 - effort sur l'entretien de la voirie.

B - Le chapitre 012 « Charges de personnel »

Le budget des charges de personnel est en hausse de 140.000,00 € par rapport au BP 2021 soit + 2,86 %.

Elles intègrent l'évolution de la carrière des agents, le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), les avancements de grade/d'échelon, des recrutements permettant la mise en œuvre du programme de la municipalité (technicien voirie, renforcement du service informatique et réorganisation de la restauration scolaire ...).

C - LE CHAPITRE 65 « AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE »

Les autres charges de gestion courantes s'établissent à 1.110.110,00 €, soit une hausse de + 14,98 % par rapport au BP 2021.

Les subventions aux associations y compris les subventions pour l'atlas de biodiversité s'établissent à 355.000,00 € soit + 12,70 % par rapport au BP 2021.

La contribution au SDIS inscrite au BP 2022, augmente de 12.350,00 € soit + 4.08 % par rapport au BP 2021.

Les autres contributions obligatoires sont en hausse + 44,62 %. Elles concernent la participation à l'école privée du Clos Fleuri et la participation versée à la Région pour le transport scolaire intra-muros (anciennement comptabilisée au chapitre 011 - + 63.000 €)

D - LES CHARGES FINANCIERES

Elles s'établissent à 363.000,00 € et sont en baisse de - 9,25 % par rapport au BP 2021.

E – LES ATTENUATIONS DE CHARGES

La commune étant devenue contributrice à l'Attribution de Compensation, la dépenses est enregistrée dans ce chapitre pour un montant de 590.000,00 € compte tenu du transfert de la compétence SAAD à la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine.

F – CHARGES EXCEPTIONNELLES

Une enveloppe est prévue pour le paiement du ticket sport culture, reliquat de l'exercice 2021.

1.4 - SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

Chapitre	Libellé	BUDGET PRIMITIF 2022
INVESTISSEMENT		
RECETTE		7 270 000,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	596 000,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	430 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	988 000,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	600 000,00
131	STADE MULTISPORTS ET D ATHLETISME	90 000,00
136	COLLEGIALE	89 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 456 000,00
907	MAISON CLAUDE AUGÉ	21 000,00

Dans l'attente de la reprise du résultat de l'exercice 2021 et de son affectation, le budget primitif 2022 est proposé avec un emprunt d'équilibre de 4.456.000,00 €.

Cette prévision sera ajustée au Budget Supplémentaire après le vote du Compte Administratif 2021 et l'affectation des résultats 2021.

D'après les projections actuelles de résultat pour l'exercice 2021, l'emprunt d'équilibre 2022 devrait s'établir aux alentours 1.000.000,00 €.

Des dossiers de demandes de subvention ont été déposés auprès des partenaires pour les projets ci-dessous :

- Ré aménagement de la collégiale Saint Martin
DSIL 2022
Direction Régionale des Affaires Culturelles
Conseil Départemental du Gers
- Local urgence sans abris
DETR 2022
- Rénovation énergétique du groupe scolaire
DETR 2022

L'inscription des nouvelles subventions se fera lorsque la recette deviendra certaine, c'est-à-dire à réception de l'arrêté attributif. Ces recettes permettront également d'ajuster les prévisions budgétaires de l'emprunt d'équilibre 2022.

1.5 - SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

Chapitre	Libellé	BUDGET PRIMITIF 2022
INVESTISSEMENT		
DEPENSE		7 270 000,00
020	DEPENSES IMPREVUES	31 985,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	172 360,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	988 000,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	60 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 210 000,00
	DEPENSES D'EQUIPEMENT	4 807 655,00

Suite à une analyse rigoureuse des capacités de financement de l'investissement, il a été déterminé les priorités de la municipalité pour l'exercice 2022, elles se détaillent ainsi :

AMENAGEMENT SECTEUR BAULAC	1 000 000,00
LOCAUX 9 BD CARNOT	500 000,00
PLAN DE CIRCULATION	450 000,00
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (CASERNE SDIS)	375 000,00
SERVICES TECHNIQUES	321 000,00
VOIRIES URBAINES	280 000,00
GROUPE SCOLAIRE	225 000,00
COLLEGIALE	200 000,00
CIMETIERE	181 000,00
LOCAL SDF	180 000,00
ECLAIRAGE PUBLIC	132 000,00
VOIRIE RURALE	120 000,00
INFORMATIQUE	86 000,00
CAMPING	80 000,00
DECHARGE DU HOLL	80 000,00
MAISON CLAUDE AUGÉ	80 000,00
SECURITE	58 300,00
ENVIRONNEMENT	55 000,00
MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE DES ERP	50 000,00
GITES	42 000,00
CENTRE SOCIAL	35 000,00
MAINTENANCE HYGIENE DES LOCAUX	33 000,00
COMPLEXE DU FOOTBALL STADE DU HOLL	30 000,00

MOBILIER URBAIN	28 000,00
BASE DE LOISIRS	25 000,00
HOTEL DE VILLE	22 500,00
EXTENSIONS RESEAUX ELECTRIFICATION	20 000,00
SALLE SPORTIVE GROUPE SCOMAIRE	20 000,00
AFFAIRES SCOLAIRES	17 500,00
SERVICES ADMINISTRATIFS	16 100,00
MUSEE	13 500,00
SALLE POLYVALENTE	11 500,00
RESTAURATION SCOLAIRE	10 000,00
FORET BOUCONNE	10 000,00
CULTURE	7 000,00
ECOLE NUMERIQUE	5 000,00
ACQUISITION FONCIERE	4 155,00
VELODROME	2 500,00
HALLE DES SPORTS et GYMNASE	1 600,00

1.6 – LA DETTE

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2022 s'élève à 13.822.889,30 €.

TIERS	Capital à l'origine	Restant dû au 01/01/2022	Montants à payer du 01/01/2022 au 31/12/2022			
			Capital	Intérêts	Frais	Total
BANQUE POPULAIRE TLSE PYRENEES	1 629 102,66	605 356,22	120 218,84	23 003,63	0,00	143 222,47
CAISSE D EPARGNE	5 695 660,90	3 337 699,50	209 436,52	55 799,88	0,00	265 236,40
CAISSE DES DEPOTS ET CONS	1 750 000,00	884 650,25	122 763,86	37 634,17	0,00	160 398,03
CRCA	11 060 000,00	6 713 201,07	525 915,98	208 236,72	0,00	734 152,70
CREDIT FONCIER DE FRANCE	1 000 000,00	549 999,91	66 666,68	11 497,50	0,00	78 164,18
LA BANQUE POSTALE	1 550 000,00	1 070 270,78	98 017,15	19 763,39	0,00	117 780,54
SFIL CAISSE FRANC FONAN LOC	1 110 000,00	661 711,57	62 156,01	9 190,17	0,00	71 346,18
TOTAUX	23 794 763,56	13 822 889,30	1 205 175,04	365 125,46	0,00	1 570 300,50

II - BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU

Chapitre	Libellé	BUDGET PRIMITIF 2022
EXPLOITATION		
DEPENSE		1 320 000,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	270 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	478 000,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	170 000,00
022	DEPENSES IMPREVUES	24 000,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	100 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	182 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	22 000,00
66	CHARGES FINANCIERES	21 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	52 000,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1 000,00
RECETTE		1 320 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	35 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 280 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	5 000,00

Chapitre	Libellé	BUDGET PRIMITIF 2022
INVESTISSEMENT		
DEPENSE		640 000,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	35 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	5 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	74 000,00
941	Station de traitement des eaux	90 000,00
966	Gestion des réseaux	50 000,00
982	RESERVOIR EN MILLET	10 000,00
983	TELEGESTION	10 000,00
984	DEVIATION AEP RN 124	100 000,00
985	SECTEUR LAMOTHE	35 000,00
986	RESERVOIR CASSEMARTIN	11 000,00
993	SCHEMA DIRECTEUR DE L'EAU	10 000,00
995	PERIMETRE DE PROTECTION	210 000,00
RECETTE		640 000,00
021	VIREMENT DE LA SECTION D EXPLOITATION	100 000,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	182 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	5 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	353 000,00

LA DETTE AU 1^{er} JANVIER 2022

TIERS	Capital à l'origine	Restant dû au 01/01/2022	Montants à payer du 01/01/2022 au 31/12/2022			
			Capital	Intérêts	Frais	Total
CAISSE D EPARGNE	200 000,00	142 175,79	12 539,79	3 924,05	0,00	16 463,84
2015CE01 - INVT 2015	200 000,00	142 175,79	12 539,79	3 924,05	0,00	16 463,84
CREDIT AGRICOLE	570 000,00	195 140,24	33 607,93	7 808,42	0,00	41 416,35
CRCA000031 - Renforcement Rozes Renf & deviat'	170 000,00	7 514,13	7 514,13	116,57	0,00	7 630,70
CRCA000033 - ExtRés/ruesLafayet/14Juil Télég/Ro	150 000,00	90 479,60	7 439,83	3 692,77	0,00	11 132,60
CRCA00010 - EMPRUNT 150 000 € DEC10	150 000,00	48 664,73	11 483,13	1 691,35	0,00	13 174,48
2012CRCA01 - INVESTISSEMENTS 2012	100 000,00	48 481,78	7 170,84	2 307,73	0,00	9 478,57
LA BANQUE POSTALE	150 000,00	116 693,89	9 605,63	1 572,81	0,00	11 178,44
2014BP001 - GESTION DES RESEAUX CLAUDE A	50 000,00	27 500,09	3 333,32	582,76	0,00	3 916,08
2019BP01 - INVESTISSEMENTS 2019	100 000,00	89 193,80	6 272,31	990,05	0,00	7 262,36
SFIL CAISSE FRANC FONAN LOC	200 000,00	26 401,08	17 407,46	888,95	0,00	18 296,41
CLF000032 - J Bart, PI Liberté, Rozes Ch Porterie,	200 000,00	26 401,08	17 407,46	888,95	0,00	18 296,41
TOTAUX	1 120 000,00	480 411,00	73 160,81	14 194,23	0,00	87 355,04

III - BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Chapitre	Libellé	BUDGET PRIMITIF 2022
EXPLOITATION		
DEPENSE		830 000,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	230 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	210 000,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	100 000,00
022	DEPENSES IMPREVUES	4 000,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	20 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	142 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	31 000,00
66	CHARGES FINANCIERES	52 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	40 000,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1 000,00
RECETTE		830 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	820 000,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	10 000,00

Chapitre	Libellé	BUDGET PRIMITIF 2022
INVESTISSEMENT		
DEPENSE		230 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	5 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	72 000,00
941	STATION EPURATION	70 000,00
942	RESEAUX	15 000,00
967	TELEGESTION	20 000,00
971	REFECTION DES REGARDS DE VISITE	15 000,00
995	SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT	33 000,00
RECETTE		230 000,00
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	20 000,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	142 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	5 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	63 000,00

LA DETTE AU 1^{er} JANVIER 2022

IMPUTATION	Capital à l'origine	Restant dû au 01/01/2022	Montants à payer du 01/01/2022 au 31/12/2022			
			Capital	Intérêts	Frais	Total
1641	1 680 000,00	1 049 864,58	65 271,48	51 217,65	0,00	116 489,13
200501CLF - Station d'Épuration	1 000 000,00	651 924,96	32 690,87	34 701,41	0,00	67 392,28
200502CLF - Station d'épuration	200 000,00	122 781,24	6 670,99	5 091,49	0,00	11 762,48
200701CLF - Réseau Rozes & Gendarmeri Achat 2	200 000,00	142 763,63	5 875,16	6 972,92	0,00	12 848,08
200901CA - RESEAU ROZES CH DE MONTAU NIN	80 000,00	19 892,83	6 377,28	678,04	0,00	7 055,32
2012CRCA01 - TRAVAUX INFRASTRUCTURE 201	100 000,00	48 481,78	7 170,84	2 307,73	0,00	9 478,57
2015CRCA01 - INVTS 2015 GARE	100 000,00	64 020,14	6 486,34	1 466,06	0,00	7 952,40
1678	94 900,00	16 735,42	6 326,66	0,00	0,00	6 326,66
200801AGE - Réseau assainisse Rozes	31 850,00	4 246,71	2 123,33	0,00	0,00	2 123,33
200802AGE - Extension Rozes, Harmouni Ninets ...	37 310,00	4 974,71	2 487,33	0,00	0,00	2 487,33
201001AGE - ROZES HARMOUNIES NINETS AVA	15 990,00	4 264,00	1 066,00	0,00	0,00	1 066,00
120325185 - AVANCE	9 750,00	3 250,00	650,00	0,00	0,00	650,00
TOTAUX	1 774 900,00	1 066 600,00	71 598,14	51 217,65	0,00	122 815,79

IV - BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES MUNICIPALES

Chapitre	Libellé	BUDGET PRIMITIF 2022
EXPLOITATION		
DEPENSE		8 800,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	0,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 312,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 888,00
66	CHARGES FINANCIERES	600,00
RECETTE		8 800,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	8 800,00
INVESTISSEMENT		
DEPENSE		6 312,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 650,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 662,00
RECETTE		6 312,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 312,00

LA DETTE AU 1^{er} JANVIER 2022

TIERS	Capital à l'origine	Restant dû au 01/01/2022	Montants à payer du 01/01/2022 au 31/12/2022			
			Capital	Intérêts	Frais	Total
CAISSE D EPARGNE	170 000,00	102 965,76	8 668,36	3 101,79	0,00	11 770,15
2012CE01 B - PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUE SA	170 000,00	102 965,76	8 668,36	3 101,79	0,00	11 770,15
TOTAUX	170 000,00	102 965,76	8 668,36	3 101,79	0,00	11 770,15

V - BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Chapitre	Libellé	BUDGET PRIMITIF 2022
EXPLOITATION		
DEPENSE		26 000,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 800,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	15 000,00
66	CHARGES FINANCIERES	3 200,00
RECETTE		31 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 400,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	29 600,00

INVESTISSEMENT		
DEPENSE		10 100,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 400,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	8 700,00
RECETTE		15 000,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	15 000,00

LA DETTE AU 1^{er} JANVIER 2022

TIERS	Capital à l'origine	Restant dû au 01/01/2022	Montants à payer du 01/01/2022 au 31/12/2022			
			Capital	Intérêts	Frais	Total
CAISSE D EPARGNE	170 000,00	102 965,76	8 668,36	3 101,79	0,00	11 770,15
2012CE01 B - PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUE SA	170 000,00	102 965,76	8 668,36	3 101,79	0,00	11 770,15
TOTAUX	170 000,00	102 965,76	8 668,36	3 101,79	0,00	11 770,15